

Ma checklist Isolation pour un dossier CEE complet

Mise à jour le 25/04/2022

1. Validation du RGE

- Mon RGE est valide pour les travaux concernés au jour de l'acceptation du devis.
En cas de recours à un sous-traitant, sa raison sociale et son SIRET doivent apparaître sur les devis et facture.

2. Information client

Je vérifie que les informations suivantes sont présentes et correctes sur l'ensemble des documents :

- Nom et prénom du bénéficiaire
- Adresse du chantier
- Coordonnées de l'occupant (locataire) si ses revenus sont utilisés pour la précarité

3. Chronologie du dossier

Je vérifie que les informations suivantes sont présentes et correctes sur l'ensemble des documents :

- Mon client a reçu le **cadre contribution papier ou mail** au plus tard le jour de l'acceptation du devis.
- Le **devis** a été daté et signé manuellement par mon client au plus tôt le jour de la remise du cadre contribution.
- Un **délai de 7 jours francs/8 jours** doit être respecté entre la date d'acceptation du devis et le début du chantier.
- La **facture** est éditée au plus tôt 8 jours après l'acceptation du devis et remise au client à la fin du chantier.
- L'**attestation sur l'honneur** est datée et signée manuellement par mon client au plus tôt le jour de l'édition de la facture. Je date et signe manuellement la partie de l'AH qui m'est réservée et j'appose lisiblement le tampon de mon entreprise.
- Mon client est en possession d'une version de l'ensemble des documents justificatifs du dossier : cadre contribution, devis, facture. Toutes les signatures présentes sur les documents doivent être cohérentes.**

Checklist Isolation pour un dossier CEE complet

4. Points d'attention sur le devis et la facture

Je me réfère à la fiche d'opération simplifiée (voir notre [boîte à outils Isolation](#)) de mon opération :

- L'**intitulé de l'opération** est respecté. Exemple : "Mise en place d'une isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur ».
- Les **marques et références des produits** utilisés sont bien spécifiées et exactes. Je vérifie au préalable que le produit est éligible à l'opération. Si nécessaire, j'adresse une demande de validation auprès de mon chargé de clientèle via [la fiche de validation d'un isolant dans notre boîte à outils Isolation](#).
- Les **critères techniques** obligatoires à respecter sont repris.
Pour l'isolation de murs (BAR-EN-102) et l'isolation des combles et de planchers bas (BAR-EN-101 et BAR-EN-103), le mode de fixation, le parement et les bandes sont requis pour les chantiers engagés à compter du 01/05/2022. Des aménagements sont également nécessaires pour la BAR-EN-101 et BAR-EN-103 : écart au feu, réhausse de trappe, capots de spot, pare-vapeur et pour la BAR-EN-102 : le pare-pluie.
- Pour les opérations BAR-EN-101, BAR-EN-102 et BAR-EN-103, la **date de visite préalable** doit impérativement être indiquée. Cette date doit être cohérente avec la chronologie du dossier (date antérieure à la date d'édition du devis).
- Lorsqu'une **date d'acompte** est mentionnée, la date indiquée est cohérente avec la chronologie du dossier (date postérieure à la date d'acceptation du devis).
- Mention de la prime (en toutes lettres) :**
Obligatoire en Coup de Pouce et si déduite, la prime doit impérativement être mentionnée et son libellé conforme aux attentes : « Prime Certificats d'Économies d'Énergie Coup de Pouce Isolation Abokine – 749843090 d'un montant de X euros ». La prime est déduite du TTC.
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090.
- Le **SIRET de l'entreprise** ayant réalisé les travaux doit impérativement figurer sur ces deux documents.
- PRÉCARITÉ** : L'avis d'imposition de l'ensemble des personnes occupant habituellement le logement est requis.
Les adresses figurant sur l'avis d'impôt et l'adresse du chantier doivent être cohérentes. Si ces deux adresses divergent, un justificatif de domicile est à fournir, pour chaque foyer fiscal, en plus des pièces habituelles du dossier.



Retrouvez toutes nos fiches simplifiées, nos notes d'infos et nos mémos métiers sur [notre boîte à outils Isolation](#).

Besoin d'aide ?

Nous vous invitons à contacter votre chargé de clientèle habituel ou notre équipe
au 02 40 69 64 64 / contact@abokine.com